

Mes examens réguliers du diabète

L'hyperglycémie chronique liée au diabète de type 1 ou 2, entraîne des complications affectant différents organes ou fonctions de votre organisme. Celles-ci peuvent se manifester par des symptômes, mais sont souvent silencieuses. Il est donc indispensable de réaliser régulièrement des examens pour les détecter et les prévenir.

A quelle fréquence dois-je réaliser mes examens de suivi ?

A chaque consultation

Chaque consultation avec votre médecin traitant est l'occasion de faire le point à la fois sur votre état de santé : tension artérielle, poids, le tabagisme, les vaccinations recommandées... et sur les objectifs du traitement : alimentation, activité physique, valeurs glycémiques avant et après le repas.

Tous les 3 mois

L'hémoglobine glyquée ([HbA1c](#)), est une prise de sang qui consiste à mesurer la moyenne des glycémies sur une longue période. Elle est à réaliser au moins tous les 3 mois. Cet examen permet d'évaluer l'équilibre du diabète et les risques de complications.

Au moins 1 fois par an

- **Le bilan rénal**

Sur prescription de votre médecin, un bilan rénal réalisé en laboratoire, un dosage sanguin mesure le taux de créatinine dans le sang (créatininémie), et de microalbuminurie, dans les urines. Ces examens permettent d'évaluer la fonction rénale et de vérifier l'absence de complications rénales. En cas de doute sur le diagnostic ou sur l'origine diabétique de l'atteinte, votre médecin pourra prescrire des examens complémentaires ou solliciter l'expertise d'un néphrologue.

-> Pour en savoir plus sur la néphropathie diabétique (complication rénale), [cliquez-ici](#) .

- **Le bilan lipidique**

Le bilan lipidique permet de mesurer les taux de cholestérol (taux de cholestérol total, HDL et LDL) et de triglycérides dans le sang grâce à une prise de sang. Ce bilan évalue le risque de complications cardiovasculaires.

-> Pour en savoir plus sur les atteintes cardiovasculaires, [cliquez-ici](#).

- **Le bilan cardiologique**

L'examen réalisé est un électrocardiogramme pratiqué au repos. Il dépiste d'éventuelles maladies cardiaques. Un bilan plus approfondi comme un test à l'effort peut être réalisé tous les 3 ans, en fonction des résultats des lipides sanguins et du tabagisme. Une consultation auprès d'un cardiologue peut être nécessaire selon les

résultats.

- **L'examen des yeux et de la rétine**

L'examen des yeux et de la rétine peuvent être réalisés sans dilatation de la pupille par la photographie du fond d'œil (rétinographie non mydriatique) par un professionnel de santé formé (orthoptiste) et analysée par un ophtalmologue.

OU

L'examen du fond d'œil par ophtalmoscopie, avec dilatation des pupilles à l'aide de gouttes de collyre, est réalisé par un ophtalmologue.

Cet examen permet de dépister une atteinte éventuelle de la rétinopathie,

-> Pour en savoir plus sur la rétinopathie diabétique, [cliquez-ici](#).

- **Le bilan dentaire**

Le bilan dentaire annuel chez le dentiste permet de dépister d'éventuelles lésions des dents et des gencives, telles que la gingivite et la parodontite. Il est important d'informer votre dentiste de votre diabète de type 1 ou 2.

-> Pour en savoir plus sur les complications dentaires, [cliquez-ici](#).

- **L'examen des pieds**

L'examen annuel des pieds, permet de dépister d'éventuelles lésions ou plaies telles que les fissures, les crevasses et les mycoses. Il permet aussi de vérifier la sensibilité (test au monofilament), afin de dépister une éventuelle atteinte des nerfs : neuropathie diabétique.

En fonction de votre risque de lésions (grade), un suivi préventif et/ou curatif adapté vous sera prescrit par votre médecin.

? Pour en savoir plus sur les complications des pieds, [cliquez-ici](#).

Des exceptions à ces règles

En cas de nouveau traitement

C'est à votre médecin de déterminer la fréquence adéquate des contrôles. Dans certaines conditions, un **examen à plus court terme** peut être nécessaire. Par exemple, à l'introduction d'un nouveau traitement hypocholestérolémiant, un examen de contrôle peut être réalisé seulement après quelques semaines.

En cas de complications

Certains examens peuvent être pratiqués de façon plus fréquente lorsqu'il existe déjà des complications et lorsque le médecin veut juger de leur évolutivité.

Ces examens de suivi réguliers sont importants pour votre santé. Ils aident votre médecin à **évaluer l'équilibre de votre diabète et l'efficacité de vos traitements**. Pensez à les lui rappeler si nécessaire et n'hésitez pas à le solliciter pour en comprendre les résultats.

Découvrez nos programmes d'accueil spécial DT1 et DT2 :



Sources :

Assurance maladie. Diabète : suivi médical et examens. Ameli.fr [consulté en ligne le 28 février 2025.]